



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9045^e séance

Jeudi 26 mai 2022, à 10 h 20

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique)

Membres :

Albanie	M ^{me} Dautllari
Brésil	M. de Almeida Filho
Chine	M. Zhang Jun
Émirats arabes unis	M. Abushahab
Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
France	M ^{me} Gasri
Gabon	M. Biang
Ghana	M. Korbieh
Inde	M. Raguttahalli
Irlande	M ^{me} Byrne Nason
Kenya	M. Kiboino
Mexique	M. Ochoa Martínez
Norvège	M ^{me} Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan du Sud à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2022/417, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Albanie, Brésil, France, Ghana, Irlande, Mexique, Norvège, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Chine, Gabon, Inde, Kenya, Fédération de Russie

La Présidente (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 10 voix pour, zéro voix contre et 5 abstentions. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2633 (2022).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Kiboïno (Kenya) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie les États-Unis, en sa qualité de rédacteur, d'avoir facilité la négociation de la résolution 2633 (2022). Nous constatons avec satisfaction que certaines des propositions faites par les trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Gabon, le Ghana et le Kenya, ont été prises en compte. Néanmoins, le Kenya s'est abstenu dans le vote sur le projet de résolution parce que le texte ne répond pas à

l'appel lancé par l'Autorité intergouvernementale pour le développement et l'Union africaine en faveur de la levée de l'embargo sur les armes et des sanctions ciblées imposées au Soudan du Sud. Nous estimons également que la résolution ne respecte pas l'engagement pris par le Conseil de lever progressivement l'embargo sur les armes et les mesures ciblées à l'encontre du Soudan du Sud, qui, selon nous, n'ont pas été des outils efficaces à l'appui du processus de paix au Soudan du Sud.

Certes, la nouvelle résolution représente une étape positive car l'embargo sur les armes ne s'applique pas au matériel militaire non létal, mais il aurait été possible de faire davantage, notamment en suspendant les sanctions individuelles ciblées. En outre, on aurait pu faire davantage pour assouplir les restrictions relatives aux programmes de renforcement des capacités, d'assistance technique et de formation régionale. En substance, le Conseil continue d'entraver involontairement la capacité du pays à développer son secteur de la sécurité, limitant ainsi sa capacité à faire face efficacement aux atteintes à la sécurité, tels que les violences intercommunautaires qui ont été signalées et d'autres crimes.

À cet égard, il convient de rappeler qu'en mars, le Conseil n'a pas donné mandat à la Mission des Nations Unies au Soudan Sud de fournir une aide substantielle au renforcement des institutions dans ce pays. Malgré des ressources limitées et des institutions étatiques faibles, ainsi que des ressources internationales insuffisantes, le Soudan du Sud a franchi quelques étapes importantes dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. En collaboration avec le Soudan du Sud et les partenaires régionaux et internationaux, notamment tous les membres du Conseil de sécurité, le Kenya continuera d'encourager de nouveaux progrès à cet égard. Nous exhortons le Gouvernement et toutes les parties au Soudan du Sud à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre rapidement les aspects en suspens de l'Accord revitalisé et tous les critères de référence restants, pour qu'il ne soit plus nécessaire de proroger l'embargo sur les armes et les sanctions ciblées lors du prochain examen de la résolution.

M. Raguttahalli (Inde) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour expliquer le vote de l'Inde sur la résolution 2633 (2022) sur le Soudan du Sud, qui vient d'être adoptée.

Le Soudan du Sud est un jeune État Membre de l'Organisation des Nations Unies, qui se remet des ravages de la guerre civile et est confronté à de

nombreux défis sur le plan politique, de la sécurité et du développement. Il s'agit de défis typiques de tous les pays qui viennent d'accéder à l'indépendance, peu importe l'époque ou la région. Au cours de l'année écoulée, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport (S/2022/156), le Soudan du Sud a fait des progrès constants dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, notamment l'élaboration et la formulation de son examen stratégique de défense et de sécurité et le processus d'unification des forces unifiées nécessaires. La situation en matière de sécurité dans le pays est plus stable et le niveau de violence a baissé. Le dialogue politique entre toutes les parties prenantes est plus ouvert. Les échanges constructifs de la communauté internationale avec le Soudan du Sud, notamment l'Organisation des Nations unies, l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, ont contribué à améliorer la situation.

L'Inde a toujours entretenu des liens étroits avec le Soudan du Sud et est consciente des énormes défis auxquels ce pays est confronté dans sa quête de paix et de stabilité. L'Inde, qui est l'un des principaux pays fournisseurs de contingents à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, avec un contingent de maintien de la paix d'environ 2 400 effectifs, reste fermement engagée en faveur de la cause de la paix et de la stabilité au Soudan du Sud. Nous sommes convaincus qu'à ce stade critique, le Soudan du Sud a besoin d'un appui et d'encouragements plus constructifs pour avancer avec confiance sur la voie de la paix, de la stabilité et du développement. Dans ce sens, la communauté internationale, le Conseil y compris, ne doit ménager aucun effort pour remédier aux préoccupations que le Soudan du Sud a exprimées à maintes reprises au sujet des sanctions, notamment l'embargo sur les armes et les mesures ciblées. Des vues similaires ont été formulées par d'autres pays de la région. La communauté internationale se doit de reconnaître l'immensité des défis auxquels le Soudan du Sud est confronté, et d'apprécier à leur juste mesure les efforts qu'il a consentis.

La résolution sur laquelle nous venons de voter ne répond pas à ces attentes et maintient des mesures de sanctions qui ne tiennent pas compte des avancées engrangées par le Soudan du Sud. En conséquence, l'Inde a décidé de s'abstenir dans le vote sur la résolution.

M. Korbieh (Ghana) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je voudrais remercier les États-Unis, rédacteur chargé de ce dossier, pour leurs efforts

diligents et déterminés durant les négociations autour de la résolution 2633 (2022), sur le Soudan du Sud, qui vient d'être adoptée.

Le Ghana se félicite des échanges constructifs entre tous les membres du Conseil concernant cette résolution et estime qu'elle contribuera à assurer la stabilité requise pour entretenir la mobilisation des dirigeants sud-soudanais et permettre au pays de mener à bon terme la phase délicate actuelle de mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Nous reconnaissons toutefois que le Soudan du Sud doit être accompagné par la communauté internationale dans son parcours de transition et que ses capacités doivent être renforcées, notamment s'agissant de respecter les exigences en matière de présentation de rapports au Conseil. Le Ghana prend bonne note de la constitution d'une structure de commandement unifiée et des projets concernant le redéploiement des forces unifiées nécessaires. Nous encourageons le Gouvernement sud-soudanais à poursuivre ses efforts pour s'atteler à l'examen stratégique de défense et de sécurité du pays ; progresser sur la voie d'un programme de désarmement, démobilisation et réintégration ; gérer les stocks d'armes et de munitions existants ; et appliquer le Plan d'action commun des forces armées.

Nous nous félicitons que le Conseil ait décidé que la fourniture, la vente et le transfert de matériel militaire non létal n'étaient pas concernés par le régime d'inspection au titre de l'embargo sur les armes, et nous espérons que, à mesure que le gouvernement sud-soudanais remplira ces critères, l'embargo sera réexaminé ultérieurement sous un angle plus favorable.

Nous notons que la mise en œuvre de l'Accord revitalisé revêt une importance capitale pour la stabilité du Soudan du Sud et encourageons toutes les parties à s'engager véritablement à en respecter les dispositions, dans l'intérêt de faire progresser le pays. Nous voulons un Soudan du Sud qui se développe dans la paix, à l'abri du conflit armé.

M. Biang (Gabon) : Nous remercions la délégation des États-Unis d'Amérique pour son implication durant les négociations.

Le Gabon s'est abstenu lors du vote sur la résolution 2633 (2022) renouvelant le mandat du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud. Notre abstention reflète la position de l'Union africaine, contenue dans le communiqué de

la dixième réunion du Conseil de paix et de sécurité, tenue le 25 janvier, sur la situation au Soudan du Sud. Cette position a été réitérée par le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine au cours de sa trente-cinquième session ordinaire qui a eu lieu en février.

Le Soudan du Sud est le plus jeune État du monde. Il a été mis sous sanctions quatre années seulement après sa naissance et, depuis sept ans, le peuple sud-soudanais vit sous un régime de sanctions dont l'efficacité est très en retrait de nos attentes. Nous sommes persuadés qu'à ce stade, les sanctions sont contre-productives au regard des efforts fournis ces dernières années par le peuple et le Gouvernement sud-soudanais. Tout en notant les progrès enregistrés sur le régime de sanctions, nous pensons également que les efforts de la communauté internationale doivent davantage s'orienter vers le renforcement des capacités, la reconstruction post-conflit et la consolidation de la paix. De même, il est essentiel de donner aux forces armées sud-soudanaises les outils nécessaires leur permettant de s'acquitter plus efficacement de leur mandat constitutionnel de défense de l'intégrité territoriale de leur pays. Le Gabon continuera à soutenir le Soudan du Sud pour l'encourager, de façon constructive, dans ses efforts pour endiguer les raisons qui ont prévalu pour l'imposition des sanctions.

M^{me} Evstigneeva (*parle en russe*) : La Fédération de Russie s'est abstenue dans le vote sur la résolution 2633 (2022), préparée par les États-Unis, concernant la prorogation du régime de sanctions relatif au Soudan du Sud.

Les sanctions du Conseil de sécurité sont une forme de réponse les plus puissantes face aux menaces contre la paix, mais nous sommes foncièrement convaincus qu'elles doivent être utilisées avec une grande prudence, et être parfaitement justifiées et calibrées. Il est inacceptable de les utiliser comme une mesure punitive. Les restrictions imposées par le Conseil de sécurité doivent refléter la situation sur le terrain et servir le processus politique. Elles doivent donc être régulièrement réexaminées et adaptées, et ce, jusqu'à ce qu'elles soient entièrement levées. Selon nous, bon nombre des régimes de sanctions actuels du Conseil de sécurité ne sont plus adaptés à la situation réelle et ont entravé les efforts des gouvernements nationaux en matière d'édification de l'État et de constitution de services de sécurité efficaces. Le régime de sanctions concernant le Soudan du Sud ne fait pas exception à cette situation.

J'insiste sur le fait que nous ne cherchons pas à minimiser la situation de ce jeune pays, à qui il reste de nombreux défis à surmonter. Force est de constater toutefois que les conditions de sécurité au Soudan du Sud ont considérablement évolué. Djouba a progressé au regard du respect des critères énoncés à la résolution 2577 (2021), même si l'on ne peut nier des retards objectifs. À ce stade, l'État a particulièrement besoin de renforcer ses forces armées toujours en cours de constitution. La position de Djouba en faveur de la levée des sanctions est bien connue ; elle a été exprimée au plus haut niveau et, surtout, elle est appuyée par l'Union africaine et par l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

Pourtant, durant l'élaboration du projet de résolution, les États-Unis, rédacteurs chargés du dossier sud-soudanais, n'ont une fois de plus fait aucun cas des appels de Djouba, pas plus que de la position commune des pays du continent africain ou de l'opinion, exprimée par plusieurs autres membres du Conseil dont la Russie, concernant l'importance de tenir compte des vues des Sud-Soudanais et, tout en se montrant disposés à alléger les sanctions, de les inciter à progresser plus encore dans l'édification de leur État.

Je ne peux m'empêcher de dire aussi que nous nous interrogeons de plus en plus sur les méthodes de travail des rédacteurs. Nous souhaitons rappeler au Conseil que la note présidentielle publiée sous la cote S/2017/507, sur les méthodes de travail du Conseil, prévoit que les chargés de rédaction doivent autoriser tous leurs collègues à participer sans restriction à l'élaboration de résolutions et tenir des consultations en faisant preuve de franchise et d'ouverture d'esprit. Malheureusement, dans nos travaux sur les projets de résolution consacrés au Soudan du Sud, nous sommes de plus en plus confrontés à des situations où les intérêts de Washington passent avant ceux de Djouba et de la région, et où les opinions des autres membres du Conseil ne sont pas prises en compte.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Le régime de sanctions du Conseil de sécurité concernant le Soudan du Sud est le plus polémique de tous les régimes de sanctions du Conseil. Cela tient au fait que le Soudan du Sud est le plus jeune État Membre de l'ONU, qu'il endure la guerre depuis une décennie et que ses fondations sont très fragiles. Il a besoin d'un appui constructif de la part de la communauté internationale, et non de la pression qu'exercent les sanctions. Ce régime de sanctions est aussi polémique parce que l'Union africaine et l'Autorité

intergouvernementale pour le développement ont toujours pris clairement position contre les sanctions du Conseil de sécurité visant le Soudan du Sud et contre la punition infligée par le Conseil au plus jeune frère de l'Afrique. Il l'est enfin parce que, au bout du compte, la question du Soudan du Sud ne peut être réglée que par des moyens politiques. Non seulement la pression exercée par les sanctions est souvent inefficace, mais en plus elle limite la capacité du Gouvernement sud-soudanais de renforcer ses moyens de sécurité pour protéger les civils. En janvier, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a publié un communiqué appelant une nouvelle fois la communauté internationale à lever l'embargo sur les armes et les autres sanctions imposées au Soudan du Sud afin de lui permettre de se doter des capacités nécessaires au maintien de la sécurité et de la stabilité nationales dans le pays.

C'est précisément pour ces raisons que la Chine s'est montrée prudente à l'égard des sanctions imposées par le Conseil de sécurité au Soudan du Sud et s'est souvent abstenue dans le vote sur les résolutions visant à renouveler ces sanctions. L'année dernière, le Conseil de sécurité a établi des critères pour ajuster les sanctions contre le Soudan du Sud. Selon le rapport du Secrétaire général (S/2022/156), ce pays a progressé dans la mise en œuvre des critères, notamment ceux relatifs à la défense et à la sécurité, ainsi qu'à l'élaboration et à la formulation de l'examen stratégique. Il y a également eu quelques faits nouveaux positifs dans le processus d'unification des forces unifiées nécessaires et des progrès modestes dans la mise en œuvre du plan d'action conjoint pour les forces armées sur la lutte contre la violence sexuelle liée au conflit.

À la lumière du rapport du Secrétaire général, et étant donné l'obsession de certains membres du Conseil à l'égard des sanctions, la Chine et d'autres membres du Conseil estiment que le Conseil de sécurité devrait prendre des mesures pour assouplir progressivement le régime de sanctions visant le Soudan du Sud. Sur cette base, la Chine a proposé des amendements constructifs, notamment l'inclusion de la formation et des équipements non létaux dans le champ d'application des dérogations aux sanctions, le remplacement des demandes de dérogation par une simple communication de l'information au sujet des dites dérogations et l'ajustement des sanctions ciblées. D'autres membres du Conseil ont proposé des amendements similaires. Si elles sont adoptées, ces mesures, plutôt que d'exacerber le conflit au Soudan du Sud, aideront le pays à répondre positivement aux préoccupations de l'Union africaine

et à renforcer ses capacités en matière de sécurité et encourageront le Gouvernement à prendre des mesures plus concrètes pour mettre en œuvre les critères d'ajustement des sanctions.

La responsabilité du rédacteur est d'aider le Conseil à élaborer un texte qui recueille le plus large consensus possible, plutôt que d'insister obstinément sur l'inclusion de ses propres points de vue dans le texte. Malheureusement, le rédacteur a failli à cette responsabilité, n'a pas écouté attentivement ni pris en compte les opinions raisonnables, n'a pas fait preuve de l'équité et l'inclusivité exigées par sa fonction et n'a pas pris en considération les préoccupations de toutes les parties lorsque le texte a été modifié. Un certain nombre de membres, dont les trois membres africains du Conseil, ont rompu la procédure d'approbation tacite établie par les États-Unis pour la rédaction de la résolution 2633 (2022). Cela n'a pas empêché les États-Unis d'imposer un vote sur un texte qui ne réunissait pas le consensus. La Chine n'a donc eu d'autre choix que de s'abstenir dans le vote.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan du Sud.

M. Malwal (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous félicite, Madame la Présidente, ainsi que votre délégation, de votre accession à la présidence du Conseil ce mois-ci. Nous sommes attristés par la fusillade insensée qui a eu lieu à Uvalde, au Texas. Nous présentons nos condoléances aux familles qui ont perdu des êtres chers dans cette école.

Le Conseil vient malheureusement d'adopter une résolution, la résolution 2633 (2022), en pensant qu'elle permettrait de régler le conflit et d'apporter la paix au Soudan du Sud. Or, après tant d'années passées à traiter cette question, nous savons ce qu'il en est. Loin de satisfaire un tel objectif, elle risque même d'aggraver la misère économique que la population sud-soudanaise endure en ce moment. Il est de notoriété publique que le Soudan du Sud est opposé aux sanctions et à l'embargo sur les armes qui lui sont imposés. Nous sommes en effet intimement convaincus que, dès le départ, ces mesures ne correspondaient pas à l'objectif recherché et que, depuis leur mise en place, elles se sont avérées contre-productives. Je ne pense pas que le Conseil puisse affirmer avec autorité que la résolution a atteint le résultat qu'il appelle de ses vœux.

Comme nous l'avons déjà dit ici, je voudrais réaffirmer aujourd'hui que les mesures punitives ne sont

pas des outils efficaces dans ce cas. L'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud contient les ingrédients nécessaires pour établir et restaurer la paix et l'harmonie au Soudan du Sud. Ce dont nous avons besoin de la part de la communauté internationale, c'est de plus d'encouragement et d'un appui matériel afin que la mise en œuvre de l'Accord progresse plus rapidement et plus efficacement. Attendre chaque année la fin du mandat pour pointer du doigt

les lacunes dans sa mise en œuvre ne produira pas de résultats positifs.

Pour terminer, ma délégation est reconnaissante aux membres du Conseil qui, depuis toujours, essayent, dans la mesure de leurs moyens, d'équilibrer le texte et le mandat de la résolution sur les sanctions afin de l'adapter à l'objectif visé, à savoir une paix durable au Soudan du Sud.

La séance est levée à 10 h 50.